



PROGRAMME DE FORMATION

MQ EXPLOITANT PL 2026

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de qualification des exploitants, relative au contrôle technique des véhicules de Catégorie PL

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

A l'issue de la formation, l'exploitant sera capable de connaître les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des exploitants de centres de CT VL (point E de l'annexe IV de l'arrêté du 27/07/04 modifié). Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules motorisés de Catégorie PL.

PREREQUIS :

Aucun

PUBLIC VISE :

Prioritairement exploitant de centres de contrôle technique PL

Tout public

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription transmise au plus tard la veille de la formation

Pour les personnes en situation de handicap, contacter le référent Handicap fcact@orange.fr

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

14 stagiaires en présentiel

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

DUREE : 14 heures

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 3 méthodes avec la répartition suivante :

- Cours magistraux en présentiel d'une durée de 14 heures

CONDITIONS :

Le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales en date du 8 septembre 2025, impose pour cette formation un module technique général, d'une durée minimale de 12 heures.

Pour cette formation, FCA présente le module technique général, pour une durée de 14 heures.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique d'une durée de 1 heure 15 (incluant la correction)

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de formation conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment :

- L'identité du stagiaire
- La raison sociale de l'organisme de formation
- L'adresse électronique de l'organisme de formation
- Les références du programme à l'exception de son indice
- Le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage
- Le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance et examens pratiques (si réalisés).